



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Beauvais, le 27 septembre 2016

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale de l'Oise

A

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale chargés de circonscription
du 1^{er} degré

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école et
d'établissements spécialisés

Mesdames et Messieurs les Enseignants

**Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise**

Objet : indemnisation des frais de déplacements

**Division de la Logistique
des Finances et de la
Formation**

J'ai l'honneur de vous informer que les fiches de procédures vous permettant de déclarer vos frais de déplacement dans l'application ULYSSE-DT sont disponibles sur le site internet du CRIA, dans la partie « Déplacements Temporaires » à l'adresse : <http://cria.ac-amiens.fr/> .

Dossier suivi par :
Arnaud GARESSE

Cette partie vous permet aussi de vous connecter directement à l'application de déclaration.

Tél. 03.44.06.45.48
Fax : 03.44.48.67.25

Mél :
agaresse@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Jacky CRÉPIN